

RESOLUTIONS ADOPTEES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2019

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2018 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018, en prend acte dans son intégralité, et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2018 conformément à la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Sommes distribuables exercice 2018	5 728 903,623
Réintégration report exercices antérieurs	822,776
Total sommes distribuables	5 729 726,399
Dividendes à distribuer	5 729 632,476
Report à nouveau 2018	93,923

Elle décide en conséquence de fixer le montant des dividendes pour l'exercice 2018 à **4,854 dinars** par action.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'ATTIJARI BANK à compter du **20 mai 2019**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de 3 ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2021:

- Monsieur Mohamed MOUSSA,
- Monsieur Abdelkader TRAD.

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Madame Maya GHORBEL de son poste d'administrateur et constate que le nombre des membres du Conseil d'Administration reste supérieur au minimum légal. Désormais, le Conseil d'Administration sera composé des membres suivants :

Membres	Mandats
Monsieur Mohamed MOUSSA	2019-2021
Monsieur Abdelkader TRAD	2019-2021
Monsieur Khaled HATTAB	2018-2020
Monsieur Salem DAHMANI	2018-2020
La Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires	2018-2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Monsieur Aymen EL ABED pour une durée de 3 ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Le Commissaire aux Comptes exercera ses fonctions dans les conditions déterminées par la loi et les statuts. Sa rémunération sera fixée selon la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.